

| | |
|--|--------------------------|
| Devoir surveillé n°3 | Date : 22/04/2015 |
| Matière : Comptabilité et mathématiques financières | Coefficient : 4 |
| Branche : Sciences économiques et de Gestion | Filière : S.E.G |
| Professeur : H-YACHMI | Durée : 2 Heures |

I- Q.C.M : Souligner la bonne réponse : (3 points)

1. La vente d'un ordinateur et de logiciels par un revendeur apparaîtra dans les comptes

- A vente de produits finis
B vente de marchandises

2. Le solde débiteur de compte client

- A représente une créance sur ce client
B signifie que nous devons de l'argent à ce client

3. Une vente s'enregistre à partir

- A du bon de livraison signée par le client
B de la facture adressée au client

4. Une facture de vente constitue un produit et augmente le résultat de l'exercice

- A vrai
B faux

5. La vente en gros des ordinateurs par un fabricant constitue

- A une vente de produits finis
B une vente de marchandises

6. Comment définir le Compte de résultat ?

- A Il traduit l'activité de l'entreprise sur une période donnée
B C'est une photographie du patrimoine de l'entreprise à un moment donné

II- L'entreprise « DARY » est spécialisée dans la commercialisation de meubles.

Durant le mois d'Avril 2015, elle a effectué les opérations suivantes :

06/04 : Acquisition de matériels informatiques du fournisseur MICROCHOIX, MB : 84 400 DH, Remise 15%, Escompte : 2%, port 550 DH (HT), TVA 14%. La facture n°1235 est réglée comme suit :

- 20 000 DH, par chèque bancaire n°00105 ;
- 20 000 DH, en espèces, pièces de caisses n°1254 ;
- Le reste à crédit.

08/04 : Ventes de marchandises au client ABDEL, MB : ?, Remise : 20%, TVA : 20%, Transport : 200 DH (HT), TVA : 14%.

Le montant Net à Payer de cette facture n°2080 est de : 86 628 DH.

12/04 : Retour au fournisseur MICROCHOIX des ordinateurs pour un MB : 24 400 DH, Avoir n° 2457 ;

14/04 : Nous accordons au client ABDEL un escompte de règlement sous huitaine de 10%, Avoir n°126 ;

17/04 : Ventes de marchandises au client SABRI, MB : 94 000 DH, Remise : 5%, Escompte : 3%, Transport : 600 DH (TTC), TVA : 20%, la facture n°2081 est réglée comme suit :

- 25% par chèque bancaire n°2541 ;
- Le reste à crédit.

22/04 : Paiement par ABDEL, du solde, par chèque bancaire n°4251 ;

28/04 : Nous accordons à SABRI, une remise de 5% sur la facture n°2081, Avoir n°457 ;

30/04 : Paiement des salaires pour un montant de 12 000 DH, par virement bancaire n°45127.

Travail à faire :

- 1) Etablir les corps des factures ; (6points)
- 2) En registrer les opérations d'Avril dans le journal de l'entreprise « DARY » (12 points)